Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-265601500-20261001-CCAS20261001D04-DE

CCAS

PLŒMEUR ~ PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 23 septembre 2026

Séance du
Jeudi 1er octobre 2026

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2026 - BUDGET ANNEXE « PIERRE ET MARIE CURIE »

Etaient présents :
Brigitte LE LIBOUX, Pascaline ALNO, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Isabelle GUSMINI, Corinne GOADEC, Danièle PERRIEN, Pascal PRONOST.

Absente excusée ayant donné pouvoir :
Ronan LOAS donne pouvoir à Brigitte LE LIBOUX,
Danielle BOISNEL donne pouvoir à Ludovic JEGO,
Jacqueline BERTOLUCCI donne pouvoir à Ludovic Isabelle GUSMINI,
Daniel MORENO donne pouvoir à Pascaline ALNO.

Absente excusée :
Christine KERMAGORET.

Secrétaire de séance : Bérengère ALPAGE SALIOU

En exercice :	13
Présents :	08
Pouvoir :	04
Absente :	01

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-265601500-20261001-CCAS20261001D04-DE

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'AUTONOMIE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RL/PR/MLA/BAS

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2026 - BUDGET ANNEXE « PIERRE ET MARIE CURIE »

Rapporteur : Marie-Laure ASENSIO

La Décision Modificative n°1 (DM) a pour objectif de procéder à une révision des prévisions financières du budget primitif, afin de tenir compte des évolutions et ajustements nécessaires en cours d'année.

Le Président du CCAS propose de modifier le budget primitif 2026 du budget annexe Résidence autonomie « Pierre et Marie Curie » comme suit :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouvert avant modification	DM 1	Montant des crédits ouverts après modification
FONCTIONNEMENT					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE	6287	Remboursements de frais (budget principal du CCAS)	40 000,00 €	-3 500,00 €	36 500,00 €
012 - Charges de personnel	64111	Rémunération principale titulaire	173 000,00 €	12 000,00 €	185 000,00 €
012 - Charges de personnel	64151	Rémunération pers. non médical de remplacement	58 000,00 €	5 000,00 €	63 000,00 €
012 - Charges de personnel	64511	Cotisations URSSAF	49 000,00 €	8 000,00 €	57 000,00 €
012 - Charges de personnel	64513	Cotisations aux caisses de retraite	3 800,00 €	5 000,00 €	8 800,00 €
016 - Dépenses afférentes à la structure	6541	Créances admises en non-valeur	0,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
TOTAL DEPENSES NOUVELLES				**33 000,00 €**	
019 - Produits financiers, exceptionnels	7718	Autres produits exceptionnels	140 000,00 €	30 000,00 €	170 000,00 €
019 - Produits financiers, exceptionnels	7817	Reprise sur prov dépréciation créances	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL RECETTES NOUVELLES				**33 000,00 €**	
INVESTISSEMENT					
49 - Dépréciation de comptes de tiers	496	Dépréciation de comptes de débiteurs divers	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	5 000,00 €	-3 000,00 €	2 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles			
TOTAL DEPENSES NOUVELLES				**0,00 €**	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil d'administration ;

LE CONSEIL D'AMINISTRATION, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget 2026 présentée synthétiquement ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, la directrice du CCAS, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Voix :
POUR : 12
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

VILLE DE PLŒMEUR
Centre Communal d'Action Sociale
(MORBIHAN)

Délibération adoptée à l'UNANIMITE.

Brigitte LE LIBOUX
Vice-Présidente du CCAS